

République du Cameroun  
Paix – Travail – Patrie  
  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
  
Université de Garoua  
  
Rectorat  
  
Secrétariat Général  
  
Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement  
  
Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance



BP 346 Garoua  
<http://www.univ-garoua.cm>  
email : [rectorat@univgaroua.cm](mailto:rectorat@univgaroua.cm)  
Tel : (+237) 222271938 /222271940

Republic of Cameroon  
Peace – Work – Fatherland  
  
Ministry of Higher Education  
  
University of Garoua  
  
Rectorate  
  
Secretariat General  
  
Department of Infrastructure, Planning and Development  
  
Infrastructures, Equipment and Maintenance Division

Décision N° 011 /D/UGa/MO/SIGAMP/CIPM/2025 du 19 AOUT 2025 portant publication du résultat de la lettre commande N° 10125 /LC/UGA/MO/SIGAMP/CIPM du 20 AOUT 2025 passé suivant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/UGA/R/CIPM/2025 du 15/07/2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc administratif pour l'ESSEC de l'Université de Garoua à Djoumassi.

#### LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GAROUA, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi cadre n°92/007 du 14 août 1992 portant code de travail ;  
Vu la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;  
Vu la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;  
Vu la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
Vu la loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat ;  
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;  
Vu La loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances en République du Cameroun pour l'année 2025 ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2012/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant formation du gouvernement ;  
Vu le décret N°2022/010 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Garoua ;  
Vu le décret N°2022/203 du 03 juin 2022 portant nomination de Recteurs dans certaines Université d'Etat ;  
Vu l'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de fournitures ;  
Vu La Décision N°000170/D//MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 26 Avril 2024 portant désignation d'un président à la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Université de Garoua ;  
Vu N° 2024/029 /UGa/R/SG/DIPD 10 Mars 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Université de Garoua.  
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;  
Vu La Circulaire N°00013995/C/ MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;  
Vu les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière, notamment les DTU ;

Vu les textes régissant les corps de métier en la matière ;  
Vu le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/UGA/R/CIPM/2025 du 15/07/2025;  
Vu le Rapport d'analyse des Offres par la sous-commission correspondant ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La lettre commande, objet de Dossier d'Appel d'Offre susvisé, est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Soumissionnaire	Montant TTC	Délai
Lot unique	ETS GB GLOBAL SERVICE B.P: 1753 YAOUNDE, Tel.: 699 83 89 20	16 000 000 F CFA	Quatre (04) mois

**Article 2 :** La prestation objet de cette lettre commande est financée par le BIP/MINESUP/UGa, EXERCICE 2025, Imputation : 5918 731540 464110 MINESUP ET 116-04-2011-201102(390023) UGa.

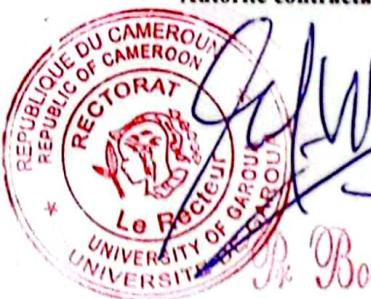
**Article 3 :** L'intéressé est invité à prendre attache avec la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Garoua, dans les 72 heures qui suivent aux fins de l'élaboration du contrat y relatif.

**Article 4 :** La présente Décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-.

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP-Ydé ;
- CCR/ARMP ;
- Pdt/CIPM ;
- DIPD ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- ARCHIVES/CHRONO.

***LE RECTEUR,***  
***Autorité contractante***



*Pr. Boubakari Oumarou*

République du Cameroun  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*  
 Ministère de l'Enseignement Supérieur  
 \*\*\*  
 Université de Garoua  
 \*\*\*  
 Rectorat  
 \*\*\*  
 Secrétariat Général  
 \*\*\*  
 Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement  
 \*\*\*\*\*  
 Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance  
 \*\*\*\*\*



BP 346 Garoua  
<http://www.univ-garoua.cm>  
 email : [rectorat@univgaroua.cm](mailto:rectorat@univgaroua.cm)  
 Tel : (+237) 222271938 / 222271940

Republic of Cameroon  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*  
 Ministry of Higher Education  
 \*\*\*  
 University of Garoua  
 \*\*\*  
 Rectorate  
 \*\*\*  
 Secretariat General  
 \*\*\*  
 Department of Infrastructure, Planning and Development  
 \*\*\*\*\*  
 Infrastructures, Equipment and Maintenance Division  
 \*\*\*\*\*

**Communiqué N° 011 /C/UGa/MO/SIGAMP/CIPM/2025 du 19 AOUT 2025**  
 portant publication du résultat la lettre commande  
 N° 10/2X /LC/UGA/MO/SIGAMP/CIPM du 20 AOUT 2025 passé suivant le dossier  
 d'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/UGA/R/CIPM/2025 du 15/07/2025 pour la  
 maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc administratif pour l'ESSEC de  
 l'Université de Garoua à Djoumassi.

**MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GAROUA**

**FINANCEMENT : BIP/MINESUP/UGa, EXERCICE 2025.**

**IMPUTATION : 5918 731540 464110 MINESUP ET  
116-04-2011-201102 (390023) UGa**

**LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GAROUA, AUTORITE CONTRACTANTE, COMMUNIQUE,**

Par décision N° \_\_\_\_\_ / D/UGa/MO/SIGAMP/CIPM/2025 du \_\_\_\_\_ la lettre commande, objet du Dossier de Consultation des Entreprises susvisé, est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Soumissionnaire	Montant TTC	Délai
Lot unique	ETS GB GLOBAL SERVICE B.P: 1753 YAOUNDE, Tel.: 699 83 89 20	16 000 000 F CFA	Quatre (04) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement sise au quartier plateau non loin du CENTRE MEDICAL BETHEL, pour l'établissement du contrat y relatif.

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP-Ydé ;
- CCR/ARMP ;
- Pdt/CIPM ;
- DIPD ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- ARCHIVES/CHRONO.



*P. Boubakari Oumarou*